

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024**

**L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier**, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 05 janvier 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Céline MATHELIER, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés : M. Georges LÉVÊQUE a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE

Nbre de conseillers en exercice : 15      Nbre de présents : 11      Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mme GASNIER-MENANTEAU et Mme Sandra LEMARCHAND.

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Sens des votes</b>
	Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023.	Approuvé
20240110 - 01	Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement.	Approuvé
20240110 - 02	Demande de subvention auprès de la FFF pour un projet de terrain de foot à 5.	Approuvé
20240110 - 03	Demande de subvention auprès de l'ANS pour un projet de terrain de foot à 5.	Approuvé
20240110 - 04	Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires.	Approuvé
20240110 - 05	Mise en place du télétravail.	Approuvé
20240110 - 06	Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire	Approuvé
20240110 - 07	Signature de la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie relative à une étude pré-opérationnelle du site de l'ancienne cidrerie	Approuvé

Affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 16 janvier 2024.

**Tous les documents sont consultables au secrétariat de mairie.**